brick français la Constance, capitaine Doret, arrivé dans ce pays le 16 juin dernier, et reparti le 25 septembre. Ces hommes avaient déserté, et pendant qu'ils s'étaient enfoncés dans les terres, ils m'ont été réclamés par le capitaine. J'ai apporté les plus grands soins à les faire rechercher, et ils ont été saisis deux jours après leur désertion; mais le capitaine Doret se trouvant prêt à appareiller au moment où ces hommes lui avaient manqué, avait profité d'un vent favorable et avait déjà gagné le large lorsqu'on lui ramena ses déserteurs.

L'équipage de ce brick, dont l'armateur est établi dans l'Inde, se trouvait composé de sept Français et de huit Indiens; ce sont trois de ces derniers dont il est question; après leur saisie, ils ont été quelques jours détenus en prison; mais ils m'ont été ensuite remis comme provenant d'un navire français; et je crois devoir les retirer de ce pays par l'occasion présente. Le capitaine Hardy, malgré qu'il ait encore son équipage en fort bon état, veut bien recevoir comme prix du passage de ces trois matelots, mais d'ici Batavia seulement, les services qu'ils pourront rendre à bord de son navire. Il espère là pouvoir les remettre à leur capitaine à bord de la Constance ou à tout autre navire que ce soit.

Mais si, contre son attente, et ma propre espérance, le capitaine était réduit à emmener ces Indiens jusqu'en France, il a été convenu, conformément à la circulaire de S. Ex. du 12 mai 1817, qu'il devra lui être alloué par votre bureau une indemnité de quatre-vingt centimes par jour, pour chaque homme, depuis le jour de leur embarquement, constaté dans un certificat dont M. Hardy sera

porteur, jusqu'à celui du débarquement.